



## CONTRAT DE LOCATION Refuge de Reule

Date de la manifestation : \_\_\_\_\_

But de la manifestation : \_\_\_\_\_

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Société / entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Personne responsable : \_\_\_\_\_

N° de téléphone mobile : \_\_\_\_\_

Ass. responsabilité civile : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes : \_\_\_\_\_  
(maximum 45)

Organisation :  privée  
 publique

**Horaire :**

- Le refuge est ouvrable et exploitable entre 9h.00 et 24h.00
- Possibilité d'accès au refuge dès 08h00 sur demande écrite à la commune.

**Prix de la location :**

- Vendredi – samedi - dimanche
  - Journée habitant hors commune (CHF 300.-)
  - tarif indigène (CHF 240.-)
- Lundi – mardi – mercredi - jeudi
  - Journée habitant hors commune (CHF 150.-)
  - tarif indigène (CHF 120.-)

Une caution de CHF 200.- est demandée pour la location.

***En cas d'annulation à moins de 4 semaines avant la date d'occupation, 80% du prix de location sera facturé à la personne responsable. En cas de relocation, seuls CHF. 50.00 de frais administratifs seront perçus.***

En cas de souci majeur, vous pouvez contacter l'intendant au n° de téléphone suivant : 021 921 03 66.

N° de plaque d'immatriculation du véhicule autorisé à stationner au refuge : \_\_\_\_\_

La personne soussignée confirme avoir pris connaissance des conditions d'utilisation spécifiées au verso du présent contrat et s'engage à respecter le matériel mis à disposition.

Lieu :

Date :

Signature :

### **Remise en état des locaux :**

Après utilisation des locaux, l'occupant les restitue en parfait état de propreté et débarrassés de tout objet lui appartenant. Les locaux, la vaisselle, les ustensiles, la cuisinière, les grils et les broches seront nettoyés dans leur intégralité le jour-même de la location. Tout dégât éventuel sera signalé au bureau communal lors de la reddition des clés, le premier jour ouvrable, dès 8h30.

Le locataire est responsable de ses déchets selon la réglementation communale en vigueur.

Un éco-point à proximité du parking de Reule est à disposition.

### **Balisage du trajet :**

Tout balisage du trajet (ballons, affiches, etc.) doit également être enlevé.

### **Parking :**

Un seul véhicule est autorisé à stationner devant le refuge.

Les autres véhicules se gareront sur le parking au bord de la route du Mont-Pèlerin, sans oublier de mettre le disque de stationnement.

### **Remise de la clé et paiement de la location :**

La clé sera retirée au guichet de l'Administration communale avant la manifestation. Celle-ci est ouverte tous les matins de 8h30 à 11h30 et les mercredis et vendredis après-midi de 14h00 à 16h30. La clé sera rendue le lendemain de la manifestation ou le premier jour ouvrable suivant, au même endroit.

La caution de CHF 200.00, sera restituée après l'état des lieux effectué par l'intendant.

**Les éventuels dégâts au matériel, déprédations, etc. seront facturés à la personne responsable. En cas de remise en ordre et de nettoyages insuffisants, les heures de travail nécessaires seront facturées à raison de CHF. 80.- l'heure.**

